



Pour diffusion immédiate



La déclaration finale de CONFINTEA VI intègre la recommandation issue de l'atelier organisé par l'ICÉA

BELÉM, le 4 décembre 2009 – L'Institut de coopération pour l'éducation des adultes (ICÉA) se félicite de constater que le nouveau cadre d'action de Belém « Exploiter le pouvoir et le potentiel de l'apprentissage et de l'éducation des adultes pour un avenir viable », rendu public à la 6^e Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), intègre la recommandation issue de l'atelier organisé par l'ICÉA, le 2 décembre dernier.

Comme l'a réclamé l'Institut, les États se sont engagés à prendre des mesures pour renforcer la motivation et l'accès de tous à l'éducation des adultes. Concrètement, on peut lire dans la déclaration :

À ces fins, nous nous engageons à : promouvoir et faciliter un accès et une participation plus équitables à l'apprentissage et à l'éducation des adultes en renforçant la culture de l'apprentissage et en éliminant les obstacles à cette participation; [...] adopter une approche globale, y compris un mécanisme pour identifier les parties prenantes et les responsabilités de l'État, en partenariat avec les organisations de la société civile, les acteurs du marché du travail, les apprenants et les éducateurs.

L'ICÉA et la Fédération canadienne pour l'alphabétisation en français (FCAF) se réjouissent de cette avancée en matière d'inclusion et de participation qui nous permettra de continuer à faire évoluer au Québec et au Canada, l'idée d'une stratégie nationale d'accessibilité qui se base sur un large partenariat entre l'État, les acteurs signifiants de l'éducation des adultes et les organisations de la société civile.

Réaffirmer les principes de Hambourg

En outre, CONFINTEA VI a été un moment privilégié pour réaffirmer la pertinence des enjeux et des moyens identifiés par « l'Agenda pour l'avenir », la déclaration finale de CONFINTEA V. Ainsi, les semaines thématiques dédiées aux adultes apprenants, telle la Semaine québécoise des adultes en formation, ont été confirmées comme un moyen privilégié et encouragé d'accroître la culture de l'apprentissage. La déclaration de Belém réitère la nécessité de se préoccuper particulièrement des groupes désavantagés et intègre les notions d'incitatifs financiers comme les bourses d'étude, l'exemption des droits d'inscription et les congés de formation rémunérés comme moyens de facilité l'accès à l'éducation pour ces personnes.

Enfin, la déclaration de Belém confirme la pertinence d'un modèle éducatif basé sur les quatre piliers de l'apprentissage tels qu'ils sont recommandés par la Commission internationale de l'éducation pour le XXI^e siècle : apprendre à savoir, apprendre à faire, apprendre à être et apprendre à vivre ensemble.

514.948.2044

■ 514.948.2046 **WWW**.icea.qc.ca



Les principales recommandations

Pour permettre d'incarner les principes affirmés, les États ont confirmé leur objectif de réduire de 50 % le taux d'analphabétisme déjà affirmé lors du Sommet de Dakar. Ils vont un peu plus loin dans l'obligation de résultat en proposant la mise en place d'un système de mesures concrètes pour évaluer les progrès accomplis et des mesures de valorisation des modes d'alphabétisation adaptés aux besoins des apprenants.

Sur le plan des politiques, ils s'engagent à établir des mécanismes de coordination appropriés où seraient associés tous les acteurs de l'apprentissage et de l'éducation des adultes. Une attention particulière est également accordée à la mise en place de structures et de mécanismes de reconnaissance, de validation et d'accréditation de toutes les formes d'apprentissage. Ils ont également convenu de travailler afin que ces structures et mécanismes se traduisent par des équivalents reconnus au plan international.

En termes de gouvernance, on donne une priorité à l'accroissement des capacités des acteurs afin de faciliter la collaboration constructive des organisations de la société civile, des organisations d'apprenants adultes et des collectivités en général, à l'élaboration, à l'application et à l'évaluation des politiques et des programmes.

En matière de financement, les États ont reconnu que l'apprentissage et l'éducation des adultes représentent un précieux investissement produisant des retombées sociales majeures. Pour tirer profit de cet immense potentiel, il est nécessaire de fournir un important effort financier afin d'assurer l'offre de service. En concordance avec cette orientation, ils se sont engagés à intensifier les efforts pour atteindre l'objectif fixé à Hambourg, lors de la CONFINTEA V, soit de consacrer 6 % de leur PNB à l'éducation, et plus particulièrement à l'éducation des adultes.

Des recommandations touchant la qualité de l'éducation et le suivi du cadre d'action de Belém sont également incluses dans la version adoptée de la déclaration.

Rappelons que cette conférence regroupait plus de 150 pays participants et comptait sur la participation de 85 ministres, dont 50 ministres de l'éducation. Elle a favorisé la participation de plus de 1 000 personnes incluant des délégations nationales et des observateurs de plusieurs ONG et associations d'adultes. Le texte intégral de la déclaration est disponible sur le site Web de la conférence http://www.unesco.org/uil/.

- 30 -

Source : Dominique Ollivier, directrice générale de l'ICÉA Information : Maude Chartrand, adjointe aux communications

514 948-2044, poste 222 mchartrand@icea.qc.ca